



Notice d'emploi N° 8115 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	EG granulé émulsifiable
Teneur en substances actives:	5 % lambda-cyhalothrine
Nom UICPA:	alpha-cyano-3-phenoxybenzyl 3-(2-chloro-3,3,3-trifluoropropenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, a 1:1 mixture of the (Z)-(1R,3R), S-ester and (Z)-(1S, 3S), R-ester

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
framboise	anthonome du fraisier ou du framboisier	Concentration: 0.04 % Dosage: 0.4 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 5, 6
framboise	ver des framboises	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 5, 6
Arboriculture			
poirier / nashi	psylles du poirier	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 kg/ha Application: fin de l'hiver.	1, 2, 7, 8
Viticulture			
porte-greffe de vigne, pépinières de vigne	Scaphoideus titanus	Concentration: 0.02 %	1, 2, 3, 9, 10
Culture maraîchère			
Baby-Leaf (Asteraceae)	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12

Baby-Leaf (Brassicaceae)	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
ail, échalote, oignon, poireau	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, teigne du poireau, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 13
artichaut, cardon, courges oléagineuses, crosnes du japon, maïs sucré, scorsonère, topinambour	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
asperge	criocère à douze points de l'asperge, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Application: après la récolte.	1, 2, 3, 14
aubergine, concombre, coqueret du Pérou, courges (écorce non comestible), courges à peau comestible, melons, pastèque, poire melon, poivron, tomate	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 3, 11, 12
bette, betterave à salade, épinard	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
carotte, céleri, fenouil bulbeux, Panais, persil à grosse racine	mouche de la carotte	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 15
carotte, céleri, fenouil bulbeux, Panais, persil à grosse racine	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
chicorée witloof (chicorée-endive)	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha	1, 2, 3, 11, 12
choux	altises, cécidomyie du chou, mouches blanches, mouches mineuses, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris, Pieridae, pucerons du feuillage, teigne des crucifères (Plutella xylostella), thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
cima di rapa, navet à tondre, roquette, salades Asia (Brassicaceae)	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
cresson de jardin	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 16
fines herbes	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons du feuillage, teigne du poireau, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
fève, haricots, pois	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
mâche, rampon	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 12, 17
radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
rhubarbe	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Application: après la récolte.	1, 2, 3, 14
rhubarbe	altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 14
salades (Asteraceae)	mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, thrips	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2, 3, 11, 12
Grande culture			
Betterave à sucre, Betterave fourragère	altises de la betterave, mouche de la betterave, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	1, 2, 3, 18
Colza	gros charançon de la tige du colza	Dosage: 0.2 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: stade 31-53 (BBCH).	1, 2, 3, 19
Colza	noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	1, 2, 3, 19
Colza	charançon des siliques Effet partiel: cécidomyie des siliques du colza	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (BBCH 59).	1, 2, 3, 19
Colza d'automne	altise d'hiver du colza, tenthrede de la rave	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: en automne.	1, 2, 3, 19
Céréales	chlorops, noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	1, 2, 3, 19
Céréales d'automne	Pucerons vecteurs de virus	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: en automne.	1, 2, 3, 19

Houblon	pucerons du feuillage	Concentration: 0.015 % Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès le stade BBCH 37.	1, 2, 6
Maïs	noctuelles terricoles ou vers gris, oscine	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s)	1, 2, 3, 18
pois protéagineux	tordeuse du pois	Dosage: 0.15 kg/ha	1, 2, 3, 18
pommes de terre	noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 18
pommes de terre	doryphore	Dosage: 0.15 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 20
pommes de terre pour la production de plants	Pucerons vecteurs de virus	Dosage: 0.15 kg/ha	2, 3, 21
Culture ornementale			
cultures florales et plantes vertes	cécidomyies, chrysomélidés, mirides, mouches blanches, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, sciarides, mouches du terreau, thrips	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 kg/ha	1, 2, 3
rosier	chenilles défoliatrices	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.2 kg/ha	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPE 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
- 3 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 4 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
- 5 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
- 6 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 7 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.
- 8 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 9 2 à 3 traitements avec un intervalle de 14 jours.
- 10 Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux.
- 11 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.
- 12 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 13 3 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 14 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 15 Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.
- 16 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 17 Au moins 7 jours d'intervalle entre les traitements.
- 18 1 traitement par culture au maximum.
- 19 1 traitement au maximum par culture et par année.
- 20 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une pyréthrianoïde plus de 1 fois par culture.
- 21 Seulement dans des cultures sous tunnel ou sous serre

Protection des utilisateurs:

- 2 Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPE 8 Dangereux pour les abeilles